

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

DELIBERATION N° CM - 2023 - 016
CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERSHEIM



Séance du 5 septembre 2023 à 20 heures
Convocation du 31 août 2023
Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc STEINMETZ, Maire

Présents : Jean-Marc STEINMETZ, Maire, Cyrille GOTTRI, Agnès SCHNEIDER, Maxime MISCHLER-RIEMER, Nathalie WENDLING, Olivier DAULL, Charles BOUHR, Mathieu BETTWY, Alexis ANDRISSSEN, Brigitte WINSTEL.

Procurations : Mme ARTZ Monique donne procuration à Mme WINSTEL Brigitte

Chasse communale : résultats de la consultation

En application de l'article L429-13 du Code de l'Environnement, les propriétaires de fonds situés sur le ban chassable de la commune ont été consultés par écrit en vue de l'abandon à la commune du produit de location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les propriétaires ont été informés qu'en cas d'abandon du produit de la chasse à la commune, le produit de la location sera utilisé dans l'intérêt collectif local.

Cette décision est valable durant toute la durée du Bail de chasse 2024-2033.

Nombre de propriétaires concernés	383	100%
Nombre de voix en faveur de l'abandon	264	69%
Nombre de voix en faveur de la répartition	12	3%
Absence de réponse = répartition	107	28%

255 voix (2/3) sont nécessaires pour valider l'abandon : objectif atteint.

Surface globale appartenant à ces propriétaires	621ha 19a 19 ca	100%
Parcelles totalement en faveur de l'abandon	443ha 33a 14ca	71%
Parcelles en faveur de la répartition	177ha 86a 05ca	29%

414 ha 12a 79 ca (2/3) sont nécessaires pour valider l'abandon : objectif atteint.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** que tous les éléments nécessaires sont présents pour valider le choix des propriétaires fonciers qui est **d'abandonner le produit de la chasse communale à la commune.**
- **DIT** que les résultats de cette consultation sont affichés à l'extérieur de la mairie dès ce jour et pour une durée de 10 jours.

Résultat du vote : **ADOpte A L'UNANIMITE 11 voix dont une procuration**

Décisions certifiées exactes.

Wittersheim, le 14 septembre 2023.

Le Maire,



La secrétaire de séance,